



santé
famille
retraite
services

Midi-Pyrénées Nord



Rodez, le 18 février 2025

**Notification d'Appel Fractionné
de l'année 2025
LAFAGE LAURENT**

Références : 1700746042068 NN2G 46 250

Exp: MSA MPN 180 AVENUE MARCEL UNAL 30044 MONTAUDAN CEDEX 11
105490

MONSIEUR LAFAGE LAURENT
18 VALLÉES
46250 ST CAPRAIS

Date d'exigibilité : 03/03/2025

Date limite de paiement : 31/03/2025

Monsieur,

Vous trouverez, ci-dessous, le détail des cotisations et contributions sociales émises, pour le 1^{er} appel fractionné de l'année 2025.

Comment est calculé le montant de cet appel fractionné ?

Cet appel représente 35,00 % des cotisations et contributions sociales émises au titre de l'année 2024. Pour ce qui concerne le Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnemental (FMSSE), le montant est calculé sur la base de la contribution.

COTISATIONS SOCIALES AGRICOLES	907,55 Eur
INDEMNITES JOURNALIERES AMEXA	87,50 Eur
ASS. CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROF.	196,13 Eur
ASS. CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROF. OBLIGATOIRE	296,80 Eur
CONTRIBUTION AU FONDS DE MUTUALISATION SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTAL (FMSSE)	30,45 Eur
CONTRIBUTION AU FONDS DE MUTUALISATION SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTAL (FMSSE)	55
C.S.G NON DEDUCTIBLE	149,10 Eur
C.S.G DEDUCTIBLE	422,80 Eur
C.R.D.S	31,15 Eur
MONTANT DE VOTRE APPEL FRACTIONNE	2176,48

La somme de **2176,48 Euros** est à payer au plus tard le 31/03/2025.

Nous vous invitons à procéder au paiement de cette somme par :

- Prélèvement
- Télé-règlement
- Virement bancaire

MSA MPN
180 AVENUE MARCEL UNAL
30044 MONTAUDAN CEDEX 11

Tél : 05 63 48 40 00

RODEZ (siège social)
CAHORS
AIRI MONTAUDAN